



Conditions de vente et de livraison – HOUNÖ A/S

1. Introduction

Houno.com est détenu et exploité par :

HOUNÖ A/S

Alsvej 1

8940 Randers SV

Danemark

CVR: 82557210

Tél. : +45 87 11 47 11

E-mail: houno@houno.com

Les présentes Conditions générales de vente et de livraison (ci-après "les Conditions") de HOUNÖ A/S (ci-après "HOUNÖ") s'appliquent à toutes les livraisons de produits et de services (ci-après "Produit(s)") par HOUNÖ à tout client (ci-après "Acheteur").

Les conditions lient mutuellement HOUNÖ et l'acheteur, à moins que HOUNÖ n'accepte toute divergence par écrit.

HOUNÖ ne sera pas liée par les conditions appliquées par l'Acheteur qui diffèrent de ces Conditions, sauf si ces conditions sont convenues par écrit entre HOUNÖ et l'Acheteur.

2. Devis et confirmations de commande

Les devis sont valables pendant 30 jours à compter de la date du devis.

Les devis soumis deviennent contraignants pour HOUNÖ lorsque HOUNÖ a accepté l'offre/la commande de l'Acheteur sous la forme d'une confirmation de commande concluant un contrat (ci-après "Contrat").

3. Livraison et transfert des risques

Tous les produits sont livrés «ex works» (départ usine, adresse de HOUNÖ).

Ex works sera interprété conformément à la version des Incoterms en vigueur au moment où les parties concluent le contrat.

Une fois la livraison terminée, aucun produit ne peut être retourné à HOUNÖ pour être crédité sans l'accord écrit de HOUNÖ.

Un retard de livraison allant jusqu'à 30 jours par rapport à la date de livraison indiquée dans la confirmation de commande est considéré comme une livraison faite dans les délais et n'autorise pas l'acheteur à invoquer une rupture de contrat.

Uniquement si la livraison est retardée de plus de 30 jours après la date de livraison indiquée et comme seul recours en cas de retard, l'acheteur peut soit (i) exiger la livraison, soit (ii) résilier le contrat.

Si le retard d'une livraison est dû à des circonstances représentant un cas de force majeure (cf. clause 14) ou est causé par un acte ou une omission de l'acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, le non-paiement de livraisons antérieures, la date de livraison sera reportée dans la mesure jugée raisonnable compte tenu des circonstances.

Le délai de livraison est également prolongé si la cause du retard survient après l'expiration du délai de livraison initial.

4. Droit de propriété

Le droit de propriété sur les marchandises vendues sera conservé par HOUNÖ (ou par un tiers auquel ces droits ont été cédés) jusqu'au paiement intégral du prix d'achat, y compris les intérêts et autres frais.

La réserve de propriété inclut tous les biens meubles, y compris les fours, les équipements/accessoires, les composants, etc. installés sur ou dans le four.

5. Prix

HOUNÖ peut ajuster ses prix du barème généralement applicables, à sa seule discrétion et à tout moment.

Les prix indiqués par HOUNÖ pour les devis, les confirmations de commande, etc. s'entendent hors TVA et autres taxes.

HOUNÖ se réserve le droit d'ajuster ses prix pour les Produits non livrés en cas de fluctuations des taux de change, de hausse des prix des fournisseurs, d'augmentations des prix des matériaux, de changements dans les coûts de la main-d'oeuvre, de décrets gouvernementaux ou autres.

6. Paiement

HOUNÖ accorde des crédits sur la base d'une évaluation individuelle.

Les intérêts courent à partir de la date d'échéance et jusqu'au paiement, conformément à la loi danoise sur les intérêts. Les intérêts courus seront payés avant les autres dettes.

L'acheteur n'a pas le droit de compenser la demande de paiement du prix d'achat de HOUNÖ par des sommes dues, ni d'exercer un droit de rétention, qu'une telle demande résulte ou non d'une créance existante ou antérieure entre les parties.

En cas de retard de paiement, HOUNÖ a le droit de suspendre l'exécution de toute obligation envers l'acheteur concernant les produits livrables en question, ainsi que toute autre relation juridique entre les parties.

En outre, HOUNÖ est en droit de résilier le contrat concernant les produits à livrer concernés et de demander une indemnisation pour les pertes subies par HOUNÖ, si le paiement du montant en souffrance n'est pas effectué dans les 30 jours calendaires suivant la date d'échéance.

7. Informations sur le produit

Toutes les informations sur les produits – qu'elles soient fournies par HOUNÖ ou par l'un de ses partenaires commerciaux – y compris les informations sur le prix, le poids, les dimensions, la capacité ou d'autres données techniques dans les catalogues, les descriptions, les prospectus, les publicités, etc. ne peuvent être considérées que comme des indications et ne deviennent contraignantes que dans la mesure où HOUNÖ se réfère spécifiquement à ces informations dans les offres ou les confirmations de commande.

Les réclamations spécifiques de l'acheteur ne seront contraignantes que si elles sont confirmées par écrit par HOUNÖ.

8. Informations protégées et confidentielles

Toute forme d'information, y compris les dessins et les documents techniques ("Informations confidentielles") donnée, notifiée ou communiquée à l'acheteur par HOUNÖ restera la propriété de HOUNÖ et sera traitée comme confidentielle par l'acheteur. Les informations confidentielles ne doivent pas être copiées, reproduites, divulguées à un tiers ou utilisées à d'autres fins que celles prévues au moment où elles ont été mises à disposition sans l'accord écrit de HOUNÖ.

Les informations confidentielles sont restituées ou détruites à la demande de HOUNÖ.

9. Modifications

HOUNÖ se réserve le droit de modifier ses produits sans préavis.

Si une telle modification nécessite des changements importants dans les spécifications techniques du produit, l'acheteur a la possibilité de refuser et d'annuler le contrat.

10. Droit de réclamation

À la réception des produits, l'acheteur doit procéder à une inspection afin de déceler les lacunes ou les défauts visibles. Les réclamations à ce sujet doivent être formulées dans les 3 jours suivant la réception des produits. À défaut, l'acheteur ne pourra pas faire valoir ces droits à une date



ultérieure.

Si un Acheteur a acheté un Produit à HOUNÖ et que l'Acheteur ne s'est pas acquitté de son obligation de vérification conformément à ce qui précède et qu'un client final fait une réclamation contre HOUNÖ pour un défaut ou d'autres vices visibles que l'Acheteur aurait dû découvrir, l'Acheteur indemniserà HOUNÖ de toute réclamation faite par le client final à cet égard.

Les réclamations concernant les produits défectueux doivent être adressées immédiatement par écrit et sans retard injustifié à houno@houno.com, ou au plus tard dans les 14 jours suivant la découverte du défaut ou la date à laquelle il aurait dû être découvert. En cas de manquement à cette obligation, l'acheteur perd tout droit à une réclamation à l'encontre de HOUNÖ à ce sujet. L'Acheteur recevra des instructions de HOUNÖ après que HOUNÖ ait reçu la réclamation de l'Acheteur.

À moins que l'acheteur n'ait souscrit une garantie étendue sur les pièces, la responsabilité de HOUNÖ pour remédier aux produits défectueux en raison de vices de construction, de matériaux ou de fabrication est limitée à une période de 12 mois à compter de la date d'achat. Cette période est calculée à partir (i) de la date de livraison ou (ii) de la fin d'une période de report si le client final a reporté la période conformément aux conditions de garantie du fabricant HOUNÖ applicables au moment de la vente, mais cette période de report ne peut excéder 6 mois à compter de la date de livraison ou de la date d'installation, la date la plus proche étant retenue. HOUNÖ peut choisir de réparer ou de remplacer. Les réclamations au titre de la garantie du fabricant HOUNÖ concernant les produits défectueux doivent être formulées par écrit et sans retard excessif à partir du moment où le défaut est découvert ou aurait dû l'être. L'acheteur perd le droit de faire valoir des droits de recours à cet égard s'il n'introduit pas de réclamation conformément à ce qui précède.

HOUNÖ peut décider de remédier au défaut à l'endroit où le produit défectueux est installé ou dans ses propres locaux. Si les travaux de réparation doivent être effectués en renvoyant le produit à HOUNÖ aux frais de HOUNÖ, les pièces manquantes seront envoyées franco de port à HOUNÖ sur demande. Les recours stipulés ci-dessus sont les seuls recours de l'acheteur en cas de défaut. Par exemple, l'acheteur ne peut ni résilier le contrat, ni réclamer un dédommagement financier de quelque nature que ce soit à HOUNÖ.

II. Responsabilité du fait du produit

L'Acheteur doit limiter dans la mesure du possible le risque de responsabilité du fait des produits, notamment en aidant les clients à utiliser et à entretenir les produits de manière appropriée et sûre.

HOUNÖ ne peut être tenue responsable des dommages corporels et/ou matériels que s'il est

prouvé que le dommage a été causé par un acte de négligence ou une omission commis par HOUNÖ ou par d'autres personnes dont HOUNÖ est responsable.

HOUNÖ ne peut être tenue responsable des dommages aux biens ou objets survenus pendant que les Produits sont en possession de l'Acheteur. HOUNÖ ne peut pas non plus être tenue responsable des dommages causés aux produits fabriqués par l'acheteur ou aux produits dont ils font partie.

Si HOUNÖ fait l'objet d'une réclamation pour responsabilité du fait des produits de la part d'un tiers, l'Acheteur indemniserà HOUNÖ dans la mesure où la responsabilité de HOUNÖ est limitée conformément à ces Conditions.

12. Limitation générale de responsabilité

L'Acheteur ne peut tenir HOUNÖ responsable de toute réclamation dépassant 50 % de la valeur facturée de l'élément retardé ou défectueux de la livraison en raison d'une livraison tardive ou défectueuse.

En aucun cas, HOUNÖ ne peut être tenue responsable des pertes indirectes, des pertes consécutives ou d'autres pertes financières consécutives, y compris, mais sans s'y limiter, l'interruption de la production, la perte de profit, la perte de clientèle ou la perte de données.

13. Droits de propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits restent la propriété exclusive de HOUNÖ.

14. Force majeure

Les circonstances suivantes entraînent l'exonération de la responsabilité, pour autant qu'elles empêchent l'exécution du contrat ou qu'elles la rendent déraisonnablement onéreuse : Conflit du travail ou autres circonstances indépendantes de la volonté des parties, telles qu'incendie, guerre, mobilisation ou appel militaire imprévu de même ampleur, réquisition, confiscation, restrictions monétaires, rébellion et troubles civils, manque de transport, pénuries générales, grèves, restrictions sur les approvisionnements essentiels et pénuries sur les livraisons ou retards des fournisseurs ou sous-traitants dus à l'une des circonstances susmentionnées.

15. Invalidité partielle

Si une ou plusieurs dispositions des conditions deviennent invalides, illégales ou inapplicables, la validité, la légalité ou l'applicabilité des autres dispositions des conditions n'en sera pas affectée ou dégradée.

16. Droit applicable et litiges

Tout litige entre les parties découlant du contrat ou en liaison avec celui-ci sera résolu uniquement et exclusivement en vertu du droit danois, à l'exception (i) de la Convention des



unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG) (opt-out) et (ii) de toute disposition relative au choix de la loi applicable.

Tout litige ou toute réclamation découlant du contrat ou en rapport avec celui-ci, ou de sa violation, de sa résiliation ou de sa nullité, sera réglé par le tribunal maritime et commercial danois ou bien, si le tribunal maritime et commercial danois n'est pas compétent, par le tribunal de Randers, au Danemark